

# ASSEMBLÉE NATIONALE

19 novembre 2022

---

VISANT À AMÉLIORER L'ENCADREMENT DES CENTRES DE SANTÉ - (N° 361)

Tombé

## AMENDEMENT

N° AS67

présenté par  
M. Philippe Vigier

-----

### ARTICLE 3

I. – À l'alinéa 6, substituer aux mots :

« de deux »

les mots :

« d'un ».

II. – En conséquence, procéder à la même substitution aux alinéas 7 et 8.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à raccourcir le délai de la remise de l'avis motivé par les ordres des chirurgiens-dentistes, des médecins ophtalmologistes et des médecins gynécologues, afin de raccourcir les délais de début d'exercice des praticiens, faciliter le recrutement de praticiens et améliorer l'offre de soins pour les patients.